

RELEVÉ DE DÉCISIONS ET INFORMATIONS

REUNION DU COMITÉ DIRECTEUR FFPJP

DES 12 ET 13 FÉVRIER 2010 À MARSEILLE

➤ **I - SPORTIF ET COMPÉTITIONS**

- Pour la promotion de la Pétanque chez nos plus jeunes licenciés, contrairement aux décisions prises sur la participation des Benjamins et en tenant compte des remarques fondées venues des éducateurs, des présidents d'écoles de pétanque et de la base, **il est décidé que dès 2010, les BENJAMINS peuvent jouer en catégorie Minimes** et donc participer aux championnats départementaux, régionaux et de France Minimes. Les distances de jeu restent celles appliquées pour les minimes. Les Benjamins participant aux compétitions Minimes devront donc jouer sur la distance prévue pour la catégorie Minimes.

Il est plus que conseillé par la D.T.N. que les Comités Départementaux et les Ligues organisent des animations et des plateaux pour la catégorie Benjamins.

- **A partir de janvier 2011 et après approbation au congrès de Narbonne, le rendement de points sera supprimé. La catégorisation sera maintenue.**
- **Pour les concours nationaux et internationaux débutant le matin, les délégués et arbitres devront être présents sur le site la veille au soir. Leurs frais sont à la charge des organisateurs.**
- **Rappel** : Les licences ont une durée de validité du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. En aucun cas elles ne sont valables après le 31 décembre.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

- **Aucun badge** ne sera délivré aux joueurs et délégués sur les Championnats de France.
- Une fiche info sur l'obligation de délivrer une licence aux membres de clubs affiliés à la FFPJP plutôt qu'une carte de membre, avec rappel des responsabilités de chacun, sera insérée dans chaque sacoche de délégué.
- Une fiche relative à la réglementation du coaching des Jeunes sera également insérée dans chaque sacoche de délégué sur les championnats de France Jeunes.
- Pour la répartition des équipes aux championnats de France, **à compter de la saison 2011, les équipes supplémentaires au mérite ne seront plus attribuées aux Ligues. En accord avec les Président(e)s de Ligues, ces équipes seront remises à disposition de la FFPJP pour attribution aux Comités Départementaux.**
- Rappel : toutes les équipes participant aux championnats de France doivent être issues de qualification dans l'identité qu'elles représentent.

- Il est rappelé que la législation concernant la **vente d'alcool sur les championnats quels qu'ils soient doit être scrupuleusement respectée.**

➤ **II - DTN**

- Un dossier « Comment établir le contact avec l'Education Nationale » et
- Une note sur « le Coaching » seront diffusés aux CD et Ligues.
- un document « A l'école des jeux de boules » sera mis sur le site pour un accompagnement éducatif et scolaire qui pourra être utilisé dans les écoles de pétanque pour les débutants.

➤ **III - CNC**

- Le club champion peut apposer sur le maillot du club par couture, broderie, thermocollage, un signe distinctif de son titre avec l'année.
- Pour 2011, les Comités départementaux seront incités à créer un CDC féminin à 4 joueuses ainsi qu'un CDC Jeunes. Les modalités seront étudiées par le groupe de travail et définies par un règlement national où seront précisés entre autres, le nombre de muté par équipe, le mélange des catégories pour les jeunes etc...

➤ **IV – FINANCES**

- Comme en 2009, il sera fait, début avril, un appel de fonds auprès des Comités départementaux, correspondant à 50 % du montant des licences 2009 et 50 % du montant des mutations réalisées pour la saison 2010.
